

Mairie de Mirabel aux Baronnies

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

| |
|---|
| Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal |
| Séance du mercredi 15 juin 2016 à 18 heures |

Présidence : Christian CORNILLAC, *Maire*.

Secrétaire de séance : Nathalie ZAMORA.

Présents : Stéphane ALLAIS, Guy BÉRENGER, Marinette BOREL, Michel BRÉMOND, Francis BRUSSEAU, Jean-Marc CORBEL, Christian CORNILLAC, Corinne DIASPARRA, Laurent DONZET, Brigitte DUPRAT, Franck DUVAL, Martine FÉRIAUD, Anne GIOVANELLI, Stéphanie MONTAUD, Jean-Louis PASCAL, Nicolas PONZO, Élisabeth TROLET, Laurence VILLEMIN, Nathalie ZAMORA

Absents excusés : /.

Absents : /.

Date de convocation du Conseil municipal : 9 juin 2016

Lieu : Mairie, 30 avenue de la Résistance, 26110 Mirabel-aux-Baronnies.

Nombre de conseillers : 19. – *Quorum* : 10. *Présents* : 19

| |
|----------------------|
| Ordre du jour |
|----------------------|

- Désignation du secrétaire de séance**
- Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2016**
- Adoption de l'ordre du jour**
- Crèche**
 - * Adoption du règlement*
 - * Convention de participation financière avec Vinsobres*
- Instauration de la PFAC¹**
- Adoption des tarifs municipaux**
- Cantine**
 - * Adoption du règlement de la cantine*
 - * Suppression de l'arrêté constitutif de la régie cantine*
- IAT² d'un agent stagiaire**
- Restauration des registres d'état civil - Demande de subvention au Conseil départemental**
- Personnel**
 - * création de trois emplois d'adjoint technique de 1^{ère} classe*
 - * création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe*
 - * création d'un emploi d'adjoint patrimoine de 1^{ère} classe*
 - * création d'un emploi d'éducateur principal de jeunes enfants*

¹ Participation financière à l'assainissement collectif

² Indemnité d'administration et de technicité

11. **Demande de la thérapeute d'un avenant à son bail commercial au pôle médical pour partager son local avec un ergothérapeute**
12. **Régime temps partiel**
13. **Budget – Décision modificative – Ouverture de crédit au compte 275**
14. **Convention 2016 – Épicerie sociale**
15. **Acte administratif d'échange avec M. Denis Monteil**
16. **Demande de subvention – Amende de police**
17. **Questions diverses**

| |
|----------------------|
| Procès-verbal |
|----------------------|

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 18 heures.

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil municipal désigne Mme Zamora comme Secrétaire de séance

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 février 2016

Le procès-verbal du 21 mars 2016 est approuvé par 18 présents. Mme Stéphanie Montaud refuse de signer le procès-verbal au motif que, **selon elle**, la retranscription du procès-verbal ne correspond pas à la question qu'elle avait posé.

3. Adoption de l'ordre du jour

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour deux points.

- raccordement électrique pour le permis de construire de M. Faure et de Mme Pujol
- validation de la mission de l'architecte dans le cadre du concours organisé pour la réhabilitation du Café de France

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

4. Délibération n°2016-27 : Adoption du règlement de la crèche

Mme Clémencot (Directrice de la crèche), est venue présenter aux élus et au Maire le projet de règlement de fonctionnement de la crèche pour la saison 2016-2017.

Elle expose notamment que le changement d'agrément de la crèche nécessite des modifications / mises à jour du règlement de fonctionnement.

Ainsi, elle présente principales évolutions qui peuvent être thématiques comme suit :

- capacité d'ouverture
- conditions particulières d'admission des enfants : mettre en priorité les enfants d'une même famille
- modalités de « pointage » des enfants
- gestion des situations d'urgence
- présentation du calendrier 2017
- l'attestation d'accueil d'un enfant de moins de 4 mois sera désormais faite par le Médecin de famille et non plus par le médecin référent

Par ailleurs, elle présente la convention de participation financière avec la Commune de Vinsobres pour deux places pour l'année prochaine.

Après avoir pris connaissance du projet de règlement, le Conseil municipal décide à l'unanimité de l'approuver.

5. **Délibération n° 2016-28** : Crèche - Convention de participation financière avec Vinsobres

Le Maire expose que la Commune de Vinsobres souhaite conclure une convention de participation financière pour l'accueil de ses enfants à la crèche de Mirabel-aux-Baronnies, à l'instar de ce qui se produit déjà avec les Communes de Châteauneuf-de-Bordette, de Piégon et de St-Maurice-sur-Eygues.

La Commune de Vinsobres envisage de prendre une option, pour l'année 2016, pour deux places équivalent temps plein.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal l'approuve à l'unanimité et donne pouvoir au Maire pour les signer et en suivre l'exécution.

6. **Délibération n° 2016-29** : Instauration de la Participation financière à l'Assainissement collectif (PFAC)

M. Donzet explique les modalités d'institution de la PFAC. Les travaux d'extension de réseaux apparaissent nécessaires dans certains quartiers et répondent à des besoins communaux. Il présente les tarifs associés à savoir :

- 1000 euros pour l'accès au réseau (tarif communal)
- 1500 euros pour la participation aux travaux

Après avoir pris connaissance du projet de délibération, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal l'approuve à l'unanimité

7. **Délibération n° 2016-30** : Adoption des tarifs municipaux

Le Maire propose de reconduire à l'identique les tarifs municipaux de la cantine pour l'année scolaire 2016-2017, compte tenu du taux d'inflation nul constaté sur l'année 2015.

Les tarifs des repas sont les suivants :

- tarif : 1° 2,60 € 2° 2,80 € 3° 3,00 €
- tarif adulte : 5,00 €
- tarif des communes extérieures : *inchangés*

Les autres tarifs communaux restent eux-aussi inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la reconduction des tarifs municipaux pour l'année scolaire 2016-2017

8. **Délibération n° 2016-31** : Adoption du règlement de la cantine

M. Donzet présente le projet de règlement de la cantine pour l'année 2016-2017. Il précise que le système des tickets roses sera supprimé, ce qui conduit à la suppression de l'arrêté constitutif de la régie cantine.

Après avoir pris connaissance du projet de règlement, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal l'approuve à 18 voix pour et une abstention.

9. **Délibération n° 2016-32** : Attribution d'une IAT mensuelle permanente – WLAZLAK
Anne

Le Maire expose que lors du recrutement de Mme Anne Wlazlak, le 16 mars dernier en qualité de stagiaire adjoint administratif de 2^{ème} classe, la municipalité s'était engagée à maintenir le niveau de son salaire antérieur de contractuel.

Dès lors, à cette fin, il propose de lui attribuer individuellement et de manière rétroactive à partir de sa nomination en date du 16 mars 2016, une indemnité d'astreinte et de technicité (IAT) mensuelle au taux de 2,7139.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution individuelle de l'IAT pour l'agent Anne Wlazlak.

10. **Délibération n° 2016-33** : Restauration des registres d'État civil – Demande de subvention au Conseil départemental

Le Maire expose que M. Journée Christophe, archiviste itinérant aux Archives départementales, s'est rendu aux archives de Mirabel-aux-Baronnies afin d'étudier les besoins de restauration des livres des registres endommagés d'état civil. Plusieurs devis de l'atelier de reliure Dabon, correspondant aux différents livres à restaurer, chiffrent le montant total de la restauration à 3 339,50 euros TTC.

Le Maire expose qu'une subvention auprès du service de la Conservation du patrimoine du Conseil départemental peut être sollicitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve le devis de l'atelier de reliure Dabon
- Demande au Conseil départemental une subvention au titre de la restauration des registres d'état civil au plus fort taux possible
- S'engage à aucun commencement d'exécution avant octroi éventuel de la subvention

11. **Délibération n° 2016-34** : Création d'un emploi permanent à temps complet – adjoint technique de 1^{ère} classe

Le Maire expose qu'en 2016, et conformément à la réglementation en vigueur, un agent, actuellement adjoint technique de 2^{ème} classe, peut être promu au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

En conséquence, il propose la création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement au grade statutaire retenu. Il précise que les crédits nécessaires devront être inscrits au budget.

Trois agents auraient pu être promus selon les propositions du Centre de Gestion de la Drôme. La réglementation en vigueur impose de n'en promouvoir qu'un tous les trois ans. M. Donzet estime qu'il conviendrait de choisir l'agent à promouvoir en fonction de son ancienneté. Mme Fériaud explique que l'agent aurait pu être promu au 1^{er} janvier 2016 si la création du poste correspondant avait été anticipée. Mme Fériaud propose, en conséquence, de lui attribuer une prime de compensation pour le retard pris dans sa procédure d'avancement de grade. M. Donzet propose de calculer le montant exact de la prime pour en délibérer ultérieurement

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de créer l'emploi permanent à temps complet d'adjoint technique de 1^{ère} classe et d'inscrire les crédits correspondants

au budget.

12. Délibération n° 2016-35 : Création d'un emploi permanent à temps complet – adjoint patrimoine de 1^{ère} classe

Le Maire expose qu'en 2016, et conformément à la réglementation en vigueur, un agent, actuellement adjoint patrimoine de 2^{ème} classe, peut être promu au grade d'adjoint patrimoine de 1^{ère} classe.

En conséquence, il propose la création d'un poste d'adjoint patrimoine de 1^{ère} classe à temps complet, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement au grade statutaire retenu. Il précise que les crédits nécessaires devront être inscrits au budget.

Une prime de compensation pourrait lui être attribuée dans les mêmes conditions

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de créer l'emploi permanent à temps complet d'adjoint patrimoine de 1^{ère} classe et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

13. Délibération n°2016-36 : Création d'un emploi permanent à temps complet – adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Le Maire explique que Mme Isabelle Françon, adjoint administratif de 1^{ère} classe, est inscrit sur le tableau annuel d'avancement de grade, après avis de la commission administrative, à effet au 1^{er} janvier 2016 pour un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Il propose la création du poste correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à 35 heures par semaine

14. Délibération n° 2016-37 : Création d'un emploi permanent à temps complet – éducateur principal de jeunes enfants

Le Maire explique que Mme Cendrine Cléménçot, éducateur de jeunes enfants, est inscrit sur le tableau annuel d'avancement de grade, après avis de la commission administrative, à effet au 1^{er} janvier 2016 pour un emploi d'éducateur principal de jeunes enfants

Il propose la création du poste correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de créer l'emploi permanent à temps complet d'éducateur principal de jeunes enfants

15. Délibération n° 2016-38 : Pôle médical – Avenant au bail du local n°12

Le Maire expose que Laura Hyronde, acupunctrice au Pôle médical depuis septembre 2014, présente Mme de Chassey-Parzy, ergothérapeute pour partager son local du deuxième étage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- Accepte la proposition de Mme Hyronde, les deux preneurs étant tenus solidairement au paiement du loyer
- Maintient le loyer et la durée du bail, modifié aux deux noms
- Donne pouvoir au Maire pour signer l'avenant et en suivre l'exécution.

16. Délibération n° 2016-39 : Régime du temps partiel

Le Maire rappelle au Conseil que le temps partiel constitue une possibilité d'aménagement du temps de travail pour les agents publics et que, conformément à l'article 60 de la loi du 26 janvier 1984, les modalités d'exercice du travail à temps partiel sont fixées par l'organe délibérant, après avis du comité technique paritaire.

Le temps partiel s'adresse aux fonctionnaires titulaires et stagiaires occupant un poste à temps complet ainsi qu'aux agents non titulaires employés à temps complet et de manière continue depuis plus d'un an.

Après avoir pris connaissance du projet de délibération, et en avoir délibéré, le Conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

17. Délibération n° 2016-40 : Décision modificative n°1 – budget Mairie

M. Pascal expose que dans le cadre du procès autour du Calvaire, le TGI³ demande une augmentation de la caution pour un montant de 1500 euros. Il convient de faire une nouvelle écriture au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la décision modificative n°1.

18. Délibération n° 2016-41 : Convention 2016 – épicerie sociale

Comme chaque année, le Maire propose de renouveler la convention Épicerie sociale avec le CCAS⁴ de Nyons, afin d'en faire bénéficier les villageois démunis.

Mme Villemin a exposé les modalités d'inscription des bénéficiaires.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité et donne pouvoir au Maire pour signer la convention.

19. Délibération n° 2016-42 : Acte administratif d'échange

Le Maire expose que M. Monteil propose un échange entre sa parcelle située quartier Roussinas (F-907) et la parcelle de la municipalité située quartier le Rieu (A-1311) afin d'obtenir un accès facilité à sa terre limitrophe quartier du Rieu.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité et donne pouvoir au Maire pour dresser un acte administratif, le signer et en suivre l'exécution.

20. Délibération n° 2016-43 : Amendes de police – Demande de subvention

M. Bérenger expose le projet pour des traçages de passages piétons et pour l'acquisition de panneaux signalétiques dans le cadre de la dotation des Amendes de Police. Il présente le devis de 13320 €HT de l'entreprise Missolin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve le devis Missolin
- Demande au Conseil départemental une subvention Amendes de Police au plus fort taux possible
- S'engage à aucun commencement d'exécution avant octroi éventuel de la subvention.

³ Tribunal de Grande Instance

⁴ CCAS : Centre communal d'Action sociale.

21. Délibération n° 2016-44 : Raccordement électrique M. Faure et Mme Pujol

Le Maire expose que le terrain concerné par le permis de construire de M. Faure et Mme Pujol n'était en réalité pas raccordé au réseau d'électricité malgré le boîtier blanc existant en bordure. La part communale s'élève à un montant d'environ 2500 euros et sera intégralement prise en charge par les pétitionnaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise à l'unanimité le raccordement à **titre exceptionnel** car cela ne sera plus renouvelé.

22. Validation mission architecte – Café de France

Ce point a déjà été délibéré et accepté par le Conseil municipal le 21 mars dernier.

Questions diverses

*** Commissions Communication et Culture**

Le Maire tient à remercier la Commission Communication pour son travail sur le bulletin municipal et la Commission Culture pour son investissement pour la salle La Fontaine, laquelle affiche un calendrier plein jusqu'en novembre pour les expositions.

*** Chemins communaux**

M. Allais demande si les chemins communaux seront débroussaillés. M. Bérenger répond que oui.

*** Formation des agents communaux**

M. Allais demande pourquoi la formation prévention-sécurité des agents a été effectuée par une entreprise privée de Dieulefit et non par les pompiers de Mirabel. Mme Villemin précise que les pompiers de Mirabel ne sont pas habilités à dispenser cette formation.

*** Visite de la caserne des Pompiers**

M. Allais explique que, dans la mesure où les enfants des écoles ne peuvent pas se déplacer à la caserne pour la visiter, pour des raisons de sécurité, c'est la caserne qui se déplacera directement à l'école ! Des camions de pompier, des voitures et du matériel seront présents sur le parking de l'école le 29 juin 2016. M. Allais explique que la démarche s'insère dans une volonté de faire plaisir aux enfants et de leur faire découvrir le métier de pompier.

*** Place de la Libération**

Le Maire explique que le projet de la Place de la Libération prend du retard en raison de l'exercice d'un recours contentieux par quatre riverains (M. Dubois, M. Harlé, M. Guilford et Mme Correard-Patrigot). Le Maire précise que certaines de ces personnes ne sont pas domiciliées à l'année à Mirabel. Il exprime son insatisfaction face à cette démarche car cela pénalise les travaux d'aménagement de la place. Il précise que le domaine public doit, quoiqu'il en soit, rester disponible pour tous les citoyens et, qu'au surplus, ces recours s'appuient sur des aspects sécuritaires non fondés.

La Secrétaire de séance,
Nathalie ZAMORA



| | | | |
|---------------------|--|-------------------|--|
| ALLAIS Stéphane | | DUVAL Franck | |
| BÉRENGER Guy | | FÉRIAUD Martine | |
| BOREL Marinette | | GIOVANELLI Anne | |
| BRÉMOND Michel | | MONTAUD Stéphanie | |
| BRUSSEAU Francis | | PASCAL Jean-Louis | |
| CORBEL Jean-Marc | | PONZO Nicolas | |
| CORNILLAC Christian | | VILLEMIN Laurence | |
| DIASPARRA Corinne | | TROLET Élisabeth | |
| DONZET Laurent | | ZAMORA Nathalie | |
| DUPRAT Brigitte | | | |